

De l'Angleterre, nous avons hérité de la démocratie parlementaire, qui a évolué au fil des siècles depuis la Grande Charte. De la France, nous avons reçu un riche legs culturel et politique. Notre système juridique puise à la fois des sources françaises et britanniques. Nous avons accueilli et nous continuons d'accueillir des immigrants des quatre coins du globe, souvent en quête d'un refuge contre les violations des droits humains ou les soulèvements politiques. Ces néo-Canadiens parlent plusieurs langues, pratiquent différentes religions et viennent de cultures diverses. Ils ont enrichi notre milieu et participé à notre liberté.

Le Canada a apporté sa contribution propre à l'expérience politique de l'humanité. Nous avons fait la preuve que la liberté individuelle et l'indépendance nationale ne doivent pas nécessairement passer par la révolution violente. Elles peuvent s'acquérir graduellement et par des moyens pacifiques sans qu'il soit nécessaire pour autant de rompre les liens volontaires qui nous relient à ceux avec qui nous partageons un même héritage. L'expérience nous a en outre montré, parfois amèrement, que nous ne pouvons espérer bâtir une nation solide qu'en tolérant les traditions et les points de vue différents, qu'en respectant la dignité inhérente à tous les êtres humains, qu'en protégeant nos lois et qu'en étant déterminés à voir régner la liberté et l'égalité.

Les contributions du Canada à l'épanouissement des droits humains partout dans le monde tirent leur origine de ces leçons fondamentales de notre histoire.

Nous avons participé activement - et, à l'occasion, de façon cruciale - au développement du droit international lié aux droits de l'homme. C'est un Canadien qui a préparé l'ébauche de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'adoption de cette dernière en 1948 a été un événement marquant qui a mis en branle un processus devant aboutir à l'élaboration d'un cadre juridique international global pour la protection de ces droits. Le Canada est partie aux deux pactes concernant les droits de l'homme ainsi qu'à un grand nombre de traités et de conventions des Nations Unies et de l'OIT qui touchent à ces droits. En ratifiant le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Canada, à l'instar de bien d'autres pays, reconnaît pleinement à tout individu le droit d'en appeler à la communauté internationale de toute violation des droits de l'homme que son gouvernement aura pu commettre.